



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 989

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 11 décembre 2024, le règlement suivant :

989 – Règlement sur la gestion des matières résiduelles

QU' il est au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU' il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, tel qu'il est prescrit dans ledit règlement.

FAIT À ROSEMÈRE CE 16 DÉCEMBRE 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read "ABD".

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier